

# **SERVICES ET GESTION CLUB ARCADY**

La vie paraît-il commence à 60 ans...c'est évident.

C'est avec une réelle vocation que la Société ARCADY GESTION répond aux aspirations légitimes du 3<sup>ème</sup> âge, en lui proposant un cadre et des conditions de vie bien mérités après une vie de labeur professionnel.

Cette démarche orientée vers les seniors, qui après une mûre et parfois difficile réflexion, font le choix d'intégrer une structure bien adaptée à leurs besoins qui leur permettra de rompre la solitude tout en conservant leur indépendance, alors qu'ils sont encore vaillants. Nos structures ne sont pas étudiées pour accueillir des personnes dépendantes.

Les logements proposés sont spacieux. L'harmonie des couleurs de l'habitat et de l'environnement est le fruit d'une étude faite par des professionnels très qualifiés, afin de satisfaire au mieux les Résidents en leur offrant ainsi un cadre attractif et plaisant contribuant à leur bien-être.

## **LA SECURITE**

La Résidence est implantée sur un site clos afin d'en optimiser la sécurité générale. A titre individuel, un système d'alarme relie chaque logement au personnel de la Résidence.

## **POURQUOI 32 MAISONS SEULEMENT**

- Pour bénéficier d'un cadre de verdure accueillant
- afin de limiter le nombre de Résident pour que tout soit mis en œuvre pour qu'une chaleur humaine se dégage de ce concept.

## **DES SERVICES POUR LES SENIORS**

Dans le cadre du VILLAGE SERVICES SENIORS, caractérisé par l'existence d'un THEME qui consiste dans la fourniture de services permettant le maintien à domicile de personnes âgées, il est proposé au Résident moyennant le paiement par ce dernier d'une rémunération, une gamme de services ci-après plus amplement décrits et qualifiés.

## **1/ SERVICE D'ANIMATION**

Le THEME de la présente Résidence Services prévoit la mise en place d'une structure d'animation au profit des Résidents. ARCADY se chargera d'établir un PROJET DE VIE passant par

- ü l'accueil et le renseignement,
- ü une fonction de gardiennage,
- ü l'organisation et l'animation : jeux de société, loisirs, jeux de cartes, jeux de boules, tombola, séances cinéma DVD, petits goûters festifs pour les anniversaires, etc.
- ü la coordination des activités de la Résidence avec l'environnement extérieur : avec le corps médical, les clubs de troisième âge...

## **2/ RESTAURATION & CAFETERIA**

Il est rappelé que chacune des habitations comporte des équipements de cuisines aménagées permettant une autonomie de tous les Résidents. Le concept nécessite que tous nos Résidents prennent les repas du midi au club house du lundi au vendredi.

Nous proposons en option la restauration du soir livrée au logement en liaison froide et celle du week-end sur les mêmes bases que la semaine.

### **a) Définition des repas**

- Les repas seront préparés et fournis par un service extérieur dans le cadre d'un contrat de sous-traitance que conclura ARCADY GESTION avec un ou plusieurs fournisseurs.
- Le repas du midi consistera en une entrée, un plat de résistance, un fromage, un dessert. Pour les boissons, la cafétéria en assurera selon les stocks disponibles, la fourniture aux Résidents, sur commande.
- Le repas du soir sera composé d'un potage, un plat gratiné chaud, un fromage et un dessert. (prestation repas du soir, option)

### **b) Organisation des repas**

La fourniture des repas est assurée par le biais d'une cuisine spécialisée, ils présenteront toutes les garanties d'hygiène et de sécurité requises par la loi. Les Résidents prendront le repas du midi dans la salle restaurant du club house, et pourront ponctuellement se les faire livrer à domicile (moyennant un surcoût).

### **c) Le service de la cafétéria**

La cafétéria consistera dans la distribution de boissons fraîches et chaudes payables à la consommation ou sur relevé mensuel.

## **3) LE MENAGE**

Il sera procédé une fois par semaine à raison d'une heure par logement au nettoyage des sols, des sanitaires. (la prestation «ménage » peut être retenue en option)

## **4) SOINS MEDICAUX**

La Résidence ne répond pas aux soins médicaux dispensés dans les hospices spécialisés.

Chaque Résident fait appel à l'extérieur, au médecin de son choix comme il le faisait précédemment.

## **5) SERVICE MINI-BUS**

Il sera mis à la disposition des résidents un véhicule collectif avec chauffeur(service payant). Seuls seront assurés les déplacements de proximité. Le but de ce service est de permettre aux Résidents la fréquentation des marchés, des manifestations commerciales et des expositions artistiques...

## **6) LE TERRAIN DE BOULES**

Situé devant la terrasse du Club House, il est à la disposition des Résidents.

## **7) LE SERVICE DE BLANCHISSAGE**

Il sera signé par ARCADY un contrat d'exclusivité avec une société de blanchissage-pressing. L'organisation matérielle de ce service est laissée à l'appréciation d'ARCADY GESTION. Il est d'ores et déjà prévu que seules seront fournies les prestations de nettoyage, de draps et linges de corps courants.

## **8) PERMANENCE DE NUIT**

Il sera prévu une permanence sept nuits sur sept toute l'année de 8 heures du soir à 8 heures du matin. Le préposé au dit service aura pour fonction de remplir les missions suivantes

- fermeture du bâtiment service en fin de soirée après les manifestations collectives,
- analyse des **appels urgents** par télé-alarmes des Résidents et organisation des interventions éventuelles.

## **9) ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Il sera assuré par ARCADY GESTION l'entretien des espaces verts de l'ensemble de la Résidence.

# **MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES**

Le directeur préposé d'ARCADY GESTION sera chargé du bon fonctionnement des services. Toutefois, il est d'ores et déjà établi des dispositions pour les rubriques suivantes.

### **Ouverture des services**

Les services, quelle que soit leur nature, sont réservés aux occupants qui résident effectivement dans la Résidence.

### **Aménagement dans le temps des services.**

A l'initiative d'ARCADY GESTION il pourra être aménagé d'éventuelles améliorations susceptibles d'être apportées dans le fonctionnement des services, sans pour autant que leur existence même puisse être remise en cause, car la fourniture des services précités participe de façon essentielle à l'esprit du « Village-Services ».

# **LES MODES DE PAIEMENT DES SERVICES**

Il sera procédé à leur règlement en fin de chaque mois soit par virement interbancaire, soit par la remise d'un chèque. Il sera délivré au Résident une facture.